

Règlement Intérieur du Club Sportif

Article 1 - Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement et de discipline applicables au sein du club.

Article 2 - Adhésion

Toute personne souhaitant pratiquer au sein du club doit être titulaire d'une licence valide et s'acquitter de la cotisation annuelle.

Article 3 - Respect des installations

Les membres doivent respecter les installations, le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Article 4 - Comportement

Un comportement respectueux est exigé envers les entraîneurs, les membres et les adversaires. Toute attitude violente ou discriminatoire est interdite.

Article 5 - Sécurité

Le port des équipements de protection est obligatoire selon la discipline. Les consignes des encadrants doivent être strictement respectées.

Article 6 - Responsabilité

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels au sein des installations.

Article 7 - Sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions décidées par le bureau (avertissement, suspension ou exclusion).

Article 8 - Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié par décision du bureau du club. Les adhérents en seront informés.